Commune de Calanhel

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260921-0409202602-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0409202602

Séance du 04 septembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 24/08/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 04 septembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Etaient absents : LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Procuration : LE BRIS Véronique à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Renouvellement contrat Marie MOISDON**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat d'agent périscolaire pour 2026-2027, Marie MOISDON était en charge de ce poste l'an passé et a donné entière satisfaction.

Ces explications entendues et après délibération , à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal décide :

- de renouveler le contrat de Marie MOISDON pour l'année scolaire 2026-2027 soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, avec une DHS annualisée de 22h30.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail ainsi que tous les documents s'y afférents.

Fait à Calanhel, le 04 septembre 2026

Pour extrait conforme

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC